

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} AVRIL 2025

37 membres en exercice
12 présents – 12 pouvoirs – 24 votants
Convocation adressée et publiée le 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril à 10 heures 30 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL, Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Etaients présents :

Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) – Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) – François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjointe au Maire de Montesson (78) – Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) – Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy-sous-Montmorency (95) – Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) – Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) – Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) – Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines, Maire de Jouy-en-Josas (78) donne pouvoir à Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjointe au Maire de Montesson (78) – Marie-José BEULANDE Maire d'Eaubonne (95) donne pouvoir à Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) - Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) – Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines, Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) donne pouvoir à Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) – Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) donne pouvoir à François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) – Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) donne pouvoir à Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) – Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91) - Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy-sous-Montmorency (95) - Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) donne pouvoir à Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78).

Absents, excusés :

Sylvie BARBERI Adjointe au Maire de Cerny (91) – Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) - Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) – Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) – Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) - Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines, Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) - Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) – Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) – Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91).

Délibération n° 2025-07 portant sur l'admission de titres de recettes en non-valeur

Le président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 04 avril 2025

Délibération 2025 – 07

Objet

Admission de titres de recettes en non-valeur

Madame le Payeur Départemental des Yvelines, comptable du Centre de Gestion, propose de procéder à l'admission en non-valeur de titres émis sur l'exercice 2017 et 2023, non soldés du montant total émis, à des fins de régularisation de centimes.

Pour rappel, les seuils de poursuite sont de 30 € pour une saisie à tiers détenteur employeur et de 130 € pour une saisie à tiers détenteur bancaire.

Les titres en question sont présentés dans le tableau ci-après pour un montant total de 62,42 € :

Exercice	Article M832	Date	Titre	Objet	Tiers	Montant à régul.
2017	64731	31/01/2017	Annulatif mandat n° 2 /Mandat 773	Régularisation paie Janvier 2017_CSG	URSSAF	22,31
2023	629	07/09/2023	6253	Remboursement Salaire : solde du titre	DEMARLE Pascale	40,10
2023	64198	12/09/2023	6265	Annulation intérêts moratoires : solde du titre	Stella Telecom	0,01

Le Conseil est donc sollicité, sur proposition de Madame le Payeur Départemental des Yvelines, pour accepter de régulariser ces créances, par l'établissement d'un mandat au chapitre 65 et à l'article « 6541 » - créances admises en non-valeur.

Le Conseil d'administration,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les propositions de Madame le Payeur Départemental des Yvelines pour l'admission de titres en non-valeur,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité des votants,

- Décide de prononcer l'admission en non-valeur des titres ci-après, pour un montant total de 62,42 €.

Exercice	Article M832	Date	Titre	Objet	Tiers	Montant à régul.
2017	64731	31/01/2017	Annulatif mandat n° 2 /Mandat 773	Régularisation paie Janvier 2017_CSG	URSSAF	22,31
2023	629	07/09/2023	6253	Remboursement Salaire : solde du titre	DEMARLE Pascale	40,10
2023	64198	12/09/2023	6265	Annulation intérêts moratoires : solde du titre	Stella Telecom	0,01

- Accepte de régulariser ces créances, par l'établissement d'un mandat au chapitre 65, article 6541 –
Montant : 62,42 € : Créances admises en non-valeur.

Pour extrait conforme,

La président,

Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux